

Spoken Word : redevances pour les œuvres linguistiques utilisées par les organismes de diffusion

De	Philip Kübler, ProLitteris, Directeur	À l'adresse	Ayants droit ¹ , en particulier littérature, comédie, spoken word, textes à la radio et à la télévision
Date	15.12.2023	Contact	info@prolitteris.ch

Contenu

1	Œuvres linguistiques dans les audios et vidéos des organismes de diffusion	1
2	Quelles sont les redevances pour les textes utilisés par les organismes de diffusion ?	2
3	Outil de calcul (en allemand)	3
4	Plus d'informations	3
4.1	Info pour les ayants droit	3
4.2	Pro memoria : Répartitions Print et Online	3
4.3	Fondation sociale	3

Cette info résume une offre de la société de gestion ProLitteris pour les auteurs et les éditeurs. Inscrivez-vous et devenez membre - gratuitement.

ProLitteris distribue de l'argent pour les textes diffusés à la télévision ou à la radio (diffusion, c.-à-d. consommation linéaire) ou rendus accessibles en ligne par un organisme de diffusion (Online, c.-à-d. consommation à la demande). ProLitteris ne verse aucune redevance pour les utilisations sur Internet par des entreprises non émettrices, par exemple par d'autres entreprises de médias, des plateformes vidéo ou des médias sociaux.

Les redevances se fondent sur la loi sur le droit d'auteur (LDA), le contrat de gestion et le règlement de répartition. ProLitteris applique correctement et le plus simplement possible les bases légales et les contrats. Nous nous engageons pour les meilleures redevances possibles et pour une répartition efficace en accord avec la loi.

1 Œuvres linguistiques dans les audios et vidéos des organismes de diffusion

La société de gestion ProLitteris est compétente pour les textes et les images. D'autres sociétés de gestion sont compétentes pour la musique (SUISA), l'audiovisuel (Suissimage et SSA), les droits des interprètes et des producteurs (SWISSPERFORM) et les œuvres scéniques (SSA).

Pour les lectures de textes protégés par le droit d'auteur dans des émissions ainsi que pour les émissions et les contributions dans le domaine de la comédie et du spoken word, ProLitteris gère les droits d'auteur des auteurs et des éditeurs ainsi que des personnes qui présentent leurs propres textes.

Les redevances sont calculées à la minute. En ce qui concerne les utilisations par des organismes de diffusion, ProLitteris dispose de deux répartitions avec des bases légales différentes : dans la répartition Audio, ProLitteris verse des redevances pour les textes diffusés à

¹ Ce document s'applique à tous les sexes. Les termes sont utilisés alternativement dans le texte.

la radio et à la télévision et dans l'offre Internet des organismes de diffusion. Dans la répartition Broadcast, ProLitteris verse des redevances légales pour la retransmission dans des réseaux de communication.

2 Quelles sont les redevances pour les textes utilisés par les organismes de diffusion ?

L'argent versé aux auteurs et aux éditeurs dont les textes sont utilisés par les organismes de diffusion (p. ex. comédie et spoken word) se compose des redevances de licence versées par la SSR et les organismes de diffusion privés ("Répartition Audio") et des redevances légales ("Répartition Broadcast").

Les répartitions se distinguent par le champ d'application, l'autorisation des œuvres, le montant des redevances et le type de gestion collective.

Résumé des répartitions Audio et Broadcast :

Utilisations par des entreprises de diffusion entreprises		Répartition Audio	Répartition Broadcast
Champ d'application		Diffusion et utilisation en ligne de l'offre par les organismes de diffusion	Diffusion dans les programmes de radio et de télévision ; pas d'utilisation en ligne
Œuvres autorisées		Œuvres linguistiques (textes) dans le programme rédactionnel ; pas de news, commentaires, discussions, interviews, pas d'œuvres dans un contrat de travail	Œuvres vocales (textes) et visuelles (images) dans le programme rédactionnel ; également discussions, interviews, etc. ; pas d'œuvres dans un contrat de travail
CHF	SSR	Variante par minute : 52.50, 45.00, 37.50, 30.00, 22.50, 15.00, 7.50	Par minute 20 (jour) ou 10 (nuit) ou par image (à partir de 5 secondes)
	Chaînes privées	Rémunération en fonction du nombre de minutes selon un calcul annuel	Par minute 10 (jour) ou 5 (nuit) ou par image à partir de 5 secondes
Répétitions		Les répétitions sont rémunérées de manière indépendante, sauf pour les redevances de la SSR selon les tarifs de CHF 52.50 et 45.00	Les rediffusions font l'objet d'une rémunération supplémentaire ; cela vaut également pour les rediffusions dans d'autres programmes.
Distribution		SSR mensuel ; privé annuel	Chaque année en septembre
Déclaration d'utilisation		Pas nécessaire, ProLitteris reçoit les déclarations de la SSR et répartit les redevances des chaînes privées	Les ayants droits doivent déclarer les œuvres utilisées sur le portail ProLitteris, sous "Répartition Broadcast".
Type de gestion collective		Gestion collective facultative - il existe des alternatives à la gestion via ProLitteris ; les redevances proviennent de la SSR et d'organismes de diffusion privés	Gestion collective obligatoire - il n'y a pas d'alternative à ProLitteris ; les redevances proviennent de la diffusion linéaire par câble, télécom et Internet et de l'étranger

Le règlement de répartition de ProLitteris fait foi (www.prolitteris.ch/dokuments).

3 Outil de calcul (en allemand)

Tool zur Berechnung der Vergütungen für Spoken Word	Sprachwerke im Angebot von Sendeunternehmen (SRG)								ProLitteris, 31.01.2024																								
Mit diesem Tool können Rechteinhaberinnen die Vergütung von ProLitteris berechnen. Für die verbindliche Berechnung ist ProLitteris in ihren Verteilungen verantwortlich. Die Vergütung für eine Minute eines Sprachwerks setzt sich zusammen aus: 1. Verteilung Audio: Vertragliche Vergütung von Sendeunternehmen für Senden, d.h. linearer Konsum, und für Online, d.h. Konsum auf Abruf 2. Verteilung Broadcast: Gesetzliche Vergütungen für das Weitersenden (d.h. linearer Konsum) durch Kommunikationsnetze und -dienste Vergütungen in der Verteilung Audio zahlt ProLitteris monatlich und automatisch gestützt auf die Deklaration der Sendeunternehmen aus. Vergütungen in der jährlichen Verteilung Broadcast setzen eine Deklaration durch die Rechteinhaber im ProLitteris-Portal voraus (Frist 31.01. Folgejahr).																																	
Sendeminuten einsetzen	1	1	1	1	1	1	1	1	1																								
Die Lizenzmodelle stammen aus dem Vertrag ProLitteris-SRG. Die SRG darf das Lizenzmodell bestimmen. Art der Nutzung eines Werks: <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Nutzung Online</th> <th colspan="2">Nutzung Senden (linear)</th> <th colspan="4">Nutzung Senden und Online</th> </tr> <tr> <th>Online 1 Jahr</th> <th>Online unbegrenzt</th> <th>Senden 1x</th> <th>Senden mehrmals während 30 Tagen</th> <th>Senden 1x und Online 1 Jahr</th> <th>Senden 1x und Online unbegrenzt</th> <th>Senden mehrmals während 30 Tagen und Online 1 Jahr</th> <th>Senden mehrmals während 30 Tagen und Online unbegrenzt</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Konditionen der Nutzung gemäss Vertrag SRG-ProLitteris:										Nutzung Online		Nutzung Senden (linear)		Nutzung Senden und Online				Online 1 Jahr	Online unbegrenzt	Senden 1x	Senden mehrmals während 30 Tagen	Senden 1x und Online 1 Jahr	Senden 1x und Online unbegrenzt	Senden mehrmals während 30 Tagen und Online 1 Jahr	Senden mehrmals während 30 Tagen und Online unbegrenzt								
Nutzung Online		Nutzung Senden (linear)		Nutzung Senden und Online																													
Online 1 Jahr	Online unbegrenzt	Senden 1x	Senden mehrmals während 30 Tagen	Senden 1x und Online 1 Jahr	Senden 1x und Online unbegrenzt	Senden mehrmals während 30 Tagen und Online 1 Jahr	Senden mehrmals während 30 Tagen und Online unbegrenzt																										
Vergütung abschätzen																																	
1. Verteilung Audio																																	
Vergütung/Minute SRG	CHF 10.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 50.00	CHF 30.00	CHF 40.00	CHF 60.00	CHF 70.00																									
Sozialertrag und Kulturförderung	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%																									
Verwaltungskosten	15%	15%	15%	15%	15%	15%	15%	15%																									
Abzüge	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%																									
Vergütung/Minute Verteilung Audio	CHF 7.50	CHF 15.00	CHF 15.00	CHF 37.50	CHF 22.50	CHF 30.00	CHF 45.00	CHF 52.50																									
Vergütung in der Verteilung Audio	CHF 7.50	CHF 15.00	CHF 15.00	CHF 37.50	CHF 22.50	CHF 30.00	CHF 45.00	CHF 52.50																									
2. Verteilung Broadcast																																	
Vergütung/Minute Verteilung Broadcast	Keine Vergütung für Online		CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00																									
Vergütung in der Verteilung Broadcast	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00																									
3. Verteilungen Audio und Broadcast zusammen																																	
Total Vergütung/Minute	CHF 7.50	CHF 15.00	CHF 35.00	CHF 57.50	CHF 42.50	CHF 50.00	CHF 65.00	CHF 72.50																									
Dieses Berechnungstool ist unter www.prolitteris.ch/Sendeunternehmen als XLS-Datei verfügbar. Massgebend für die Höhe der Vergütungen ist das Verteilungsreglement von ProLitteris. info@prolitteris.ch																																	

4 Plus d'informations

4.1 Info pour les ayants droit

Vous trouverez des informations complètes sur l'offre de ProLitteris pour les auteurs, les éditeurs et les héritiers d'auteurs dans l'"Info ayants droit", accessible sur www.prolitteris.ch/dokuments.

4.2 Pro memoria : Répartitions Print et Online

Les livres avec ISBN et les journaux/revues avec ISSN sont admis à la répartition Print. Les œuvres sur Internet peuvent participer à la répartition Online avec un fichier statistique de ProLitteris. Les œuvres d'art peuvent en outre participer au domaine de gestion Art. Vous trouverez des informations à ce sujet sur notre site Internet sous Répartition.

4.3 Fondation sociale

Les membres de ProLitteris peuvent bénéficier d'une aide d'urgence et, dans certaines circonstances, d'une rente de vieillesse auprès de la Fondation sociale de ProLitteris. Vous trouverez des informations à ce sujet sur notre site Internet sous Aide sociale.